

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00346

Numéro SIREN : 830 018 313

Nom ou dénomination : 2 MC MENUISERIES

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2022 sous le numéro de dépôt A2022/003685

2 MC MENUISERIES  
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE  
Au capital de 35 000 €  
Siège social : 638 Route de Villefranche  
69480 ANSE  
830 018 313 R.C.S. VILLEFRANCHE-TARARE

DECISION COLLECTIVE PRISE PAR ACTE

Les soussignés :

La société ALTHERACO,  
Société par action simplifiée  
Au capital de 530 000 euros,  
Ayant son siège social à BELLIGNAT (01100) 21, Route d'Alex,  
Immatriculée au RCS de BOURG EN BRESSE sous le numéro 493 410 708,  
Propriétaire de 1 610 actions de la société  
Représentée par Monsieur Frédéric MORAND en sa qualité de Président

La société STEPHOLAS,  
Société par action simplifiée  
Au capital de 75 000 euros,  
Ayant son siège social à CLUNY (71250) 6 ALL Mures,  
Immatriculée au RCS de MACON sous le numéro 818 666 018,  
Propriétaire de 805 actions de la société  
Représentée par Monsieur Bertrand PERRIN en sa qualité de Gérant

M. CARMONA Florent  
Demeurant 376 Route de Lachassagne – 69480 ANSE  
Propriétaire de 1 085 actions

Seuls associés de la société sus-désignés, propriétaires des 3 500 actions composant le capital social,

Après avoir rappelé :

1°qu'aux termes de l'article 22 des statuts il est stipulé :  
« Les décisions collectives sont prises au choix du Président en assemblée générale ou résultent du consentement des associés exprimé dans un acte sous signature privé. »

Ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associés, prenant acte de la démission de Monsieur Florent CARMONA de son mandat de Président à compter 30 septembre 2022, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 :

la société GROUPEMEN,  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 18 234 833 euros,  
Dont le siège social est Route de la Mer Mas Calmette, 66200 ELNE,  
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 840  
566 384,  
Représentée par Société civile L'OXYGENE, Présidente elle-même représentée par son gérant  
M Olivier LOPEZ.

#### DEUXIEME DECISION

Les associés, prenant acte de la démission de Monsieur Frédéric MORAND de son mandat  
de Directeur Général à compter 30 septembre 2022 et décide de ne pas le remplacer.

#### TROISIEME DECISION

Les associés donnent leur consentement au projet de nantissement des 3 500 actions  
détenues par la société GROUPEMEN dans la société au profit de la Banque Populaire du Sud  
en garantie du prêt global de 7 000 000 €.

Les associés confèrent à cet effet tous pouvoirs à Monsieur Olivier LOPEZ, à l'effet de signer  
lesdits actes de nantissement au nom et pour le compte de la Société, et en général faire tout  
ce qui sera utile et nécessaire au mieux des intérêts de la Société.

#### QUATRIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, et en application de l'article 12 des statuts de la  
société, Les associés agréent d'ores et déjà le créancier nanti, savoir

La BANQUE POPULAIRE DU SUD.

Société anonyme coopérative à conseil d'administration au capital variable de 5.000.000  
euros minimum

Son siège est à PERPIGNAN (66000) 38 BOULEVARD CLEMENCEAU

Immatriculée au RCS de PERPIGNAN N° B 554 200 808

Représentée par : Monsieur Cyril BRUN

en qualité d'associés à hauteur des titres nantis dans l'hypothèse de l'exécution du  
nantissement autorisé ci-dessus.

En cas de réalisation du nantissement la BANQUE POPULAIRE DU SUD, sera ainsi associée de  
la société sans qu'aucun droit de préemption ou d'agrément ne lui soit opposable.


#### CINQUIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-  
verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Fait à BOURG EN BRESSE

Le 30 Septembre 2022

Bon deuvri des directeurs de  
directeur général



Bon pour demission de  
fonctions de président

